

PARLEMENT WALLON

« Le gouvernement fait l'apprenti sorcier »

L'examen du décret programme, imposé en urgence, scandalise le PS qui estime que les députés n'ont pas eu assez de temps pour le décortiquer.

● **Martial DUMONT**

Cette semaine, le Parlement wallon passe au crible dans les diverses commissions, le décret programme pour lequel l'urgence a été demandée par le gouvernement wallon.

800 pages, 500 articles de modifications décrétales dans des domaines divers et variés. Un décret mammouth que les députés wallons n'auront eu la chance d'analyser que 5 jours avant son passage au Parlement. Ce qui scandalise l'opposition, particulièrement les socialistes.

« C'est un passage en force, tonne Pierre-Yves Dermagne. C'est un manque de considération pour les députés de l'opposition mais aussi pour ceux de la majorité qui deviennent de véritables presse-bouton. »

D'autant, dit Dermagne, que le Conseil d'État a rendu un rapport assassin sur ledit décret qui serait, tant sur la forme que sur le fond, plus qu'aléatoire et précipité.

« Le premier critère de bonne gouvernance d'un législateur, c'est de bien écrire la loi. Le décret-programme qui est aujourd'hui proposé au Parlement wallon est un torchon ! »

Sans compter encore, ajoute le député PS, que le délai de dix

jours prévu par le règlement d'ordre intérieur du Parlement pour étudier un décret n'est absolument pas respecté.

Pourquoi l'urgence ?

Le gouvernement wallon justifie la demande d'urgence, notamment par la volonté de donner la base décrétales dans les plus brefs délais pour mettre fin au système Quali watt (primes photovoltaïques, prévu initialement fin juin et ce, « pour limiter l'impact budgétaire de ce mécanisme pour la Région », dit le gouvernement.

« Le problème, c'est que le ministre Crucke vient de se rendre compte qu'il fallait passer par la voie décrétales pour mettre fin à Quali watt. Et il le fait via ce décret fourre-tout. »

L'exécutif wallon veut également faire passer plusieurs dispositions en matière de pouvoirs locaux qui visent à permettre la bonne organisation des élections communales du 14 octobre 2018, justifie-t-il encore dans sa demande d'urgence.

Là, le député socialiste vise la mesure, prévue dans le décret programme, qui annule l'impossibilité pour les membres proches d'une même famille

d'être, pour l'un dans un exécutif communal, et pour l'autre dans une haute fonction administrative dans la même commune.

« Cette mesure vise à faciliter la vie de deux élus concernés : le bourgmestre cdH de Nassogne, et le 1^{er} échevin MR de Hotton. C'est un retour sur le décret gouvernance voté en mars par le Parlement. Nous aussi au PS, des personnes vont devoir choisir parce qu'elles sont frappées par certaines incompatibilités. Nous n'avons jamais demandé d'amendements au décret gouvernance pour autant. Et ce décret, nous l'avons voté. »

Pas de quorum ?

Mais pour Pierre-Yves Dermagne, les explications pour la demande d'urgence sont tout autres.

« La majorité joue à l'apprenti sorcier. Elle a peur d'une chose : c'est de se retrouver en minorité à la rentrée au Parlement parce que beaucoup de députés seront sur le terrain dans le cadre de la campagne pour les élections communales », conclut-il.

Autant dire que les débats, tout au long de la semaine parlementaire consacrée au décret-programme, risquent d'être houleux. ■